C.R. du C.A. visio-conférence Codep34 du 20/04/2020

18h00 – 19h30

Présents :Agnès Tardit, Alain Gille, Alex Heywang, Rudy Geffroy, Patrick Tixador, Sylvain Caussé.

Excusés :Pascal Long, Jean Louis Sabatier, Yann Boursiac, Philippe Guedj.

Invité : Erwan Buffet

Ordre du jour : Présentation du projet de partenariat avec Sportminedor par Erwan Buffet

Erwan présente et détaille le projet de partenariat qu'il nous propose. Il s'agit d'une offre quasi identique a celle qu'il fait aux clubs ainsi qu'à la Ligue. Place ensuite aux questions réponses :

- Questions à Erwan des membres du Conseil d'Administration

-Rudy : précise que l'intérêt de ce partenariat réside particulièrement dans l'apport de nouveaux très beaux textiles à destination des jeunes joueurs représentants le codep sur les compétitions hors Hérault. Ces textiles seront des maillots floqués et « sublimés » (photos de modèles à l'appui).

-Alex demande comment faire si un club qui accueille une compétition codep est en partenariat avec un autre sponsor ?
Erwan dit que le contrat prévoit la priorité à Sportminedor mais que chaque situation pourra être discutée au cas par cas selon les points de blocage mais on trouvera toujours une solution !

-Alex demande en quoi consiste la communication que devra faire le codep34 à l'égard de son nouveau partenaire ?
Erwan demande à ce qu'il y ait un lien sur la page du codep34 (site web), une com' sur Facebook une fois par mois, un encart lors des compétitions et évènements/animations qu'organise le codep.

- Erwan quitte la réunion afin que le comité directeur puisse discuter en toute neutralité et prenne sa décision :

Patrick se demande qui paiera les t-shirts pour les jeunes ? Alain et Rudy répondent que c'est au codep de l'offrir aux jeunes compte tenu de l'investissement en temps et en argent que représente le suivi d'un enfant à travers le territoire tout au long de l'année. Le codep34 se doit de récompenser cet engagement qui a des retombées positives en termes de dynamique et de visibilité. Ce sera à Rudy de définir précisément les ***conditions d'obtention du maillot*** par les jeunes. Rudy parle d'un achat d'une dizaine de maillots chaque année. Quel dessin mettra-t-on sur le maillot ? (Patrick). Rien n'est encore décidé, il faudra peut-être mettre l'imagination des jeunes à contribution…

Agnès puis Alain s'inquiète de l'absence d'appel d'offre, on pourrait peut-être nous le reprocher ? a-t-on le droit de ne pas lancer d'appel d'offre ?

Rudy répond que ce n'est pas une obligation car nous sommes une association.

Sylvain pose la question de la durée du partenariat ? Réponse : 1 an, reconduction annuelle. Question sur l'intérêt d'avoir ce partenariat pour le codep qui ne fonctionne pas comme un club notamment en termes d'achat de volants puisque nous avons besoin que de 50 tubes annuellement. Rudy dit que c'est le codep

qui est gagnant dans cette relation car cela va nous faciliter le travail pour nos besoins : maillots, récompenses et lots, réductions sur le matériel, et surtout les clubs vont pouvoir bénéficier des avantages dus à ce partenariat car ils sont partenaires eux aussi. Du coup, le codep34 rend un service grâce à Sportminedor.
Sylvain se félicite de pouvoir faire équipe avec un partenaire dynamique, sérieux et entièrement dévoué au badminton depuis de nombreuses années dans le département. Sa proximité géographique facilitera les choses également.

- La réunion se termine par un vote : le partenariat est accepté à l'unanimité.

Rédaction : Sylvain Caussé et Alain Gille